



Paramedic Association of Canada
Association des Paramédics du Canada

www.paramedic.ca, info@paramedic.ca

Le 24 août 2020

Dest. :

Sarah Ingimundson

Directrice, Equal

Agrément Canada

613-738-3800 / 800-814-7769 poste 315

sarah.ingimundson@healthstandards.org

Exp. :

Pierre Poirier

Directeur général

l'Association des paramédics du Canada

pierre.poirier@paramedic.ca

Objet : Suspension des compétences cliniques « c » du PNCP et autorisation de réalisation en simulation « s ».

Madame,

Actuellement, le profil national des compétences professionnelles (PNCP) des paramédics exige que plusieurs compétences soient acquises en milieu clinique. Depuis le mois de mars, la pandémie de COVID-19 a créé d'énormes difficultés dans tous les domaines des secteurs de la santé et de l'éducation. De nombreuses politiques de santé publique obligent les établissements médicaux à appliquer aux travailleurs non essentiels et aux étudiants diverses restrictions d'accès à leurs installations. Sachant que les programmes de formation de paramédics dépendent de l'accès à ces sites cliniques pour leurs activités d'éducation et d'agrément, ces politiques nous forcent à trouver de nouvelles solutions pour réaliser la formation des paramédics.

Compte tenu du contexte actuel de pandémie, des politiques de santé publique en vigueur et des exigences ou politiques d'agrément, l'Association des paramédics du Canada a approuvé l'arrangement suivant :

Que toutes les compétences devant normalement être acquises dans un milieu clinique, selon le profil national des compétences professionnelles, puissent l'être dans un contexte de simulation et que la simulation soit reconnue comme contexte adéquat pour l'acquisition des compétences « cliniques », sous réserve que les conditions de simulation soient appropriées.



Paramedic Association of Canada
Association des Paramédics du Canada

www.paramedic.ca, info@paramedic.ca

Les conditions suivantes s'appliquent :

- A. Cet arrangement sera maintenu aussi longtemps que l'Organisation mondiale de la Santé, les autorités fédérales, provinciales et locales et/ou les hôpitaux locaux déclarent un état de pandémie ou appliquent des politiques restreignant l'accès des étudiants paramédicaux aux sites cliniques.
- B. Les programmes éducatifs continuent à faire des efforts raisonnables et documentés pour obtenir un accès à des sites cliniques permettant l'acquisition de la totalité ou d'une partie des compétences cliniques dans un milieu clinique.
- C. Les programmes éducatifs tiennent un registre ou déclarent les recours à cet arrangement et chaque programme déclare les compétences exécutées en examen dans un contexte de simulation au lieu d'un milieu clinique.
- D. Cet arrangement expire le 31 décembre 2020 sauf s'il est renouvelé (le point A est assujéti à cette condition).

Salutations cordiales,

Pierre Poirier